



Recours pour abandon d'enfant à l'étranger

Par **Tann**, le **24/09/2020** à **11:56**

Bonjour,

Y a t'il des recours possible contre un père qui a abandonné son fils (reconnu) de 2 ans, qu'il a eu avec une personne vivant à l'étranger (Cameroun)?

Par **Zénas Nomikos**, le **24/09/2020** à **12:00**

Bonjour,

essayez de vous rapprocher des services de police ou de gendarmerie. Il s'agit de droit pénal avec un élément d'extranéité. Cependant il me semble que vous n'avez aucun lien de filiation avec l'enfant. J'ai donc des doutes sur la faisabilité de votre démarche même si elle part d'un bon sentiment.

Par ailleurs, quelle est la nationalité du père, de la mère et de l'enfant? Dans quel pays sont ils domiciliés, y a t il un lien avec la France?

Bon courage.